LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 19 OCTOBRE 2022

Elus représentants à l'ACEJ

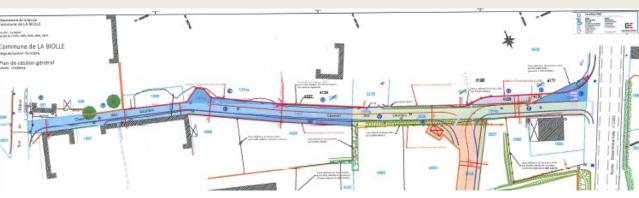
DELIBERATION 2022-87

Lors du conseil municipal du 29 juin 2022, les élus ont autorisé Madame le Maire à signer la convention de délégation de la mise en œuvre de la politique éducative et sociale 2023-2025 avec l'ACEJ. L'article 5 de ladite convention prévoit de désigner deux élus délégués à l'ACEJ qui seront les représentants de la commune lors des conseils d'administration et lors des rencontres territoriales (tables rondes, COPIL, CLEJ...):

- Philippe DA SILVA LOPES est désigné comme délégué référent et à ce titre sera membre de droit au conseil d'administration de l'ACEJ.
- Sébastien
 DELATTAIGNANT a été désigné comme suppléant.







Plan du chemin des Lauriers

Acquisitions foncières / Voiries

DELIBERATIONS 2022-83 ET 84 *

En complément de mesures prises pour les déplacements piétons (« chaucidou » rue de l'Ebène, sécurisation des déplacements des élèves pendant la phase travaux de l'école) la commune tient également à faciliter, en totale sécurité, les déplacements automobiles induits par l'urbanisation de notre village. Dans cette optique, le conseil a approuvé l'acquisition de plusieurs parcelles privées, après accord des différents propriétaires.

- * Chemin des Lauriers: La commune est propriétaire du 1/3 indivis de ce chemin privé. Cet axe structurant pour l'urbanisation du secteur, a vocation, à terme, à être intégré dans la voirie communale. L'emprise totale du chemin et les détachements des emprises foncières en bordure de ce chemin, afin de le porter à un gabarit suffisant, feront l'objet d'actes d'acquisition.
- * Route de l'Orme : Il s'avère nécessaire de détacher des emprises foncières en bordure de cette route afin de la porter à un gabarit suffisant pour une circulation fluide et sécurisée. Les propriétaires des parcelles concernées ont donné leur accord pour vendre celles situées en bordure de cette route.

Finances publiques : passage à la M57 pour le CCAS

DELIBERATION 2022-86

La loi NOTRE a modifié le référentiel comptable des collectivités territoriales, leur donnant de ce fait une plus grande souplesse dans la gestion budgétaire, tout en assurant l'information à l'assemblée délibérante (conseil municipal). Ce nouveau référentiel sera mis en place au 01 janvier 2024. Toutefois, les collectivités peuvent l'appliquer dès le 1^{er} janvier 2023.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire M57, pour le budget principal et celui du CCAS, à compter du 1er janvier 2023. Bien que pouvant appliquer la M57 abrégée, en tant que commune de moins de 3 500 habitants, La Biolle a décidé d'opter pour la M57 développée pour avoir des comptes plus détaillés (avec un vote par nature et par chapitre globalisé).

DANS CE NUMÉRO

PERSONNEL COMMUNAL

RETOUR SUR ...
SEPTEMBRE

ZOOM SUR LE CMJ

PERSONNEL COMMUNAL

Pérennisation des emplois et prise en charge des frais de transport

DELIBERATION 2022-85

DELIBERATION 2022-88

* Modification du tableau des effectifs :

Il appartient au Conseil Municipal, en collaboration avec le Centre de gestion de la Savoie, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois, pour permettre des avancements de grade. La création de deux postes, à effectif constant, a pour objectif de pérenniser des emplois contractuels existants et qui sont indispensables au bon fonctionnement des services. Il n'y a donc pas d'augmentation des effectifs.

Sont donc créés, un poste d'adjoint d'animation à la crèche, catégorie C, à temps non complet de 17h30, et d'un poste d'ingénieur territorial, catégorie A, à temps complet, pour la direction des services techniques.

* Prise en charge de frais de transport :

Les textes réglementaires précisent que les fonctionnaires et les agents non titulaires de la fonction publique territoriale qui utilisent les transports en commun ou un service public de location de vélos pour effectuer les trajets entre leur domicile et leur lieu de travail, peuvent bénéficier, de la part de leur employeur, d'une prise en charge partielle du prix de leur titre d'abonnement, à hauteur de 50% du coût de l'abonnement et dans la limite de 86.16€ par mois.

Le conseil a décidé de faire bénéficier les agents communaux, qui répondent aux conditions d'attribution, de cette prise en charge partielle, pour les titres d'abonnement correspondant à leurs déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, dans les limites fixées par les textes.

MOIS BLEU: Spectacle Musical

À l'occasion de la semaine nationale des retraités et personnes âgées, le CIAS et ses partenaires vous proposent un programme haut en couleur sur le territoire de Grand Lac! A La Biolle retrouvez un spectacle de variétés françaises avec « Come'N Dance ».

Réservations au **06 21 49 00 87** <u>Lieu :</u> Salle de l'Ebène, La Biolle

Plus d'informations :
Service Accord'Age
CIAS de Grand Lac
04 79 88 68 77
accordage@cias-grandlac.fr



QUESTIONS DIVERSES

Séances filmées au conseil municipal?

Par courrier, Mr Pittili, Mr Michellier, Mr Perrin et Mme Hyneck, ont demandé à ce que les conseils municipaux soient filmés.

Outre le fait que l'on ne peut pas interdire l'enregistrement si celui-ci n'est pas de nature à troubler le bon déroulement du conseil, cette question méritait d'être débattue par tous les conseillers. Ils ont certes accepté « une

Vu l'utilisation « maladroite » voire « dangereuse » faite de l'image dans notre société et notamment sur les réseaux sociaux, Mme le Maire indique ne pas y être favorable.

part de vie publique » en devenant élus

mais de là à être filmé...

Bien que l'objectif « pédagogique » invoqué soit louable, elle rappelle que les conseils sont publics, que l'information est diffusée dans chaque boite aux lettres via la lettre du conseil et que les comptes rendus sont disponibles sur le site de la commune. Après discussion sur les risques de détournement d'images et d'aseptisation des débats, le conseil municipal vote contre la mise en place de la vidéo à 19 voix sur 23.

La commune ne mettra donc pas en place ce système.

SALLE DE L'EBENE

Association « coup de cœur »

DELIBERATION 2022-89

L'association Coup de Cœur, créée en 2004, et qui a pour vocation de venir en aide et de soutenir les enfants atteints de maladies orphelines ainsi que leurs familles, a sollicité la mairie pour obtenir la gratuité de la salle de l'Ébène à l'occasion d'une soirée au profit de l'association.

Depuis sa création, c'est plus d'une soixantaine d'enfants qui ont pu bénéficier de ses aides (appareillage pour fauteuils roulants, achat de matériels, soutien scolaire, entre autres actions). Aussi, la commune lui apportera son aide en mettant à sa disposition gratuitement la salle de l'Ebène pour sa soirée du 22 avril 2023.

RETOUR SUR ...

Septembre à La Biolle

LA BIOLLE EN OR

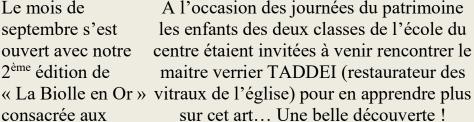
JOURNEES DU PATRIMOINE

ESPACE SANS TABAC



Le mois de septembre s'est ouvert avec notre 2^{ème} édition de consacrée aux

cancers pédiatriques et plus généralement aux enfants malades. Plus de 20 000 € ont été récoltés pour « nos petites étoiles », « les lucioles », « React 4 kids » Au-delà de cette très belle somme, ce week-end était aussi l'occasion de parler de la cause et pour les associations de créer des contacts.







Le 12 septembre était inauguré le 43^{ème} ESPACE SANS TABAC de Savoie... La cigarette est désormais officiellement interdite sur le parvis de l'école. L'occasion également de réaffirmer l'interdiction de fumer sur l'aire de jeux.

COLLECTE DE BOUCHONS ET DE STYLOS

Un grand merci à tous! Depuis mars 2022, la commune a récolté 17kg de bouchons et 6,5 kg de stylos.

Quel est l'intérêt de faire une telle collecte ? C'est un geste solidaire et écologique :



L'Association Neurofibromatoses et Recklinghausen récolte des stylos usagés afin de les vendre à une société de recyclage. L'argent est reversé à l'association afin de financer la recherche sur les neurofibromatoses

(maladies génétiques). La vente des bouchons en plastique par l'association « Bouchons d'amour » permet de participer au financement de matériels ou d'équipements pour personnes en situation de handicap.

AGENDA

Conseil municipal: mercredi 30 novembre 20h, mairie Café Blabla: tous les jeudis, 14h-16h, salle des lilas Rencontre intergénérationnelle : jeudi 27 octobre, 10h-11h à la crèche

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la joie des familles pour les naissances de :

- Romy DARDARI COLUCCI née le 24 août
- Noah MONARD POZZO né le 1er septembre
- Julia PARENT née le 16 septembre
- Emma JALOUX née le 20 septembre pour le mariage de :
 - Stéphanie MAILLAND dit MOLLARD et Philippe PORTA le 15 octobre 2022

LIENS INTERGENERATIONNELS

Rencontre à la crèche et avec les écoles

DES RENDEZ-VOUS PLEINS D'EMOTIONS!

Après une invitation de la main à la main au club des « ainés » par nos petits biollans, comment auraient-ils pu résister? Nos ainés se sont rendus à la crèche jeudi 29 dans la matinée...Malgré un programme un peu bouleversé (musique annulée) la bonne humeur était de la partie : collage et déguisement ont permis de partager un moment agréable! Un rendez-vous mensuel prévu chaque dernier jeudi du mois. ENVIE DE PARTICIPER? Contactez Marie Rose Goury (mr.goury@la-biolle.fr) ou la mairie au 04 79 54 76 06

Rencontre enfants / ainés

La 1^{ère} édition du printemps était une réussite, nous renouvelons l'expérience pour les vacances de Toussaint. Les vendredis 28 octobre et 4 novembre, 6 enfants pourront se rendre au club des ainés pour passer un bel après midi autour du jeu. Certains d'entre eux viendront en échange partager un repas à la cantine de l'école et pourquoi pas le repas de fin d'année 😉. Les jeunes du CMJ se sont déjà proposés mais il reste quelques places alors si votre enfant/ado est intéressé inscrivez-vous auprès de la mairie au 04 79 54 76 06



RENCONTRE DEGUISEE A LA CRECHE LE 29/09

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Les dernières actions avant les nouvelles élections!

CA BOUGE AU CMJ!

Place de cinéma

Place de cinéma

CABANADON, CONCOURS DE DEGUISEMENT ET INVITATION AU DESSIN

Le 24 septembre se tenait, le conseil municipal jeunes. A l'ordre du jour de cet après-midi de travail :

- Le vote du règlement du cabanadon
- Le concours de déguisements
- Le concours de dessins thématiques
- Les questions diverses (journée intergénérationnelle, cérémonie du 11 novembre...)

Ce sont donc 3 nouveaux projets qui s'ajoutent à ceux déjà réalisés : la plantation d'arbres fruitiers et le travail mené sur le harcèlement scolaire.

C'est donc avec la plus grande émotion que le maire du CMJ a inauguré samedi 29 septembre la cabanadon :

« Cette cabanadon c'est notre innovation, nous l'avons construite avec nos matériaux et comme vous pouvez le voir aujourd'hui, elle est construite, elle est là! »

Le principe est simple, déposez les objets dont vous n'avez plus besoin et/ou récupérez ceux qui vous intéressent. La cabanadon c'est une zone de gratuité et d'échanges qui permet de donner une seconde vie aux objets et d'éviter le gaspillage ou la surconsommation.

A venir : 30 octobre : concours de déguisements dans le cadre du mois bleu, lors de l'après-midi gourmand offert aux ainés. Un moment festif et intergénérationnel!



LES DATES A RETENIR

-Ados : de 11 à 16 ans.

-Adultes : plus de 16 ans.

30 octobre : Concours de déguisements

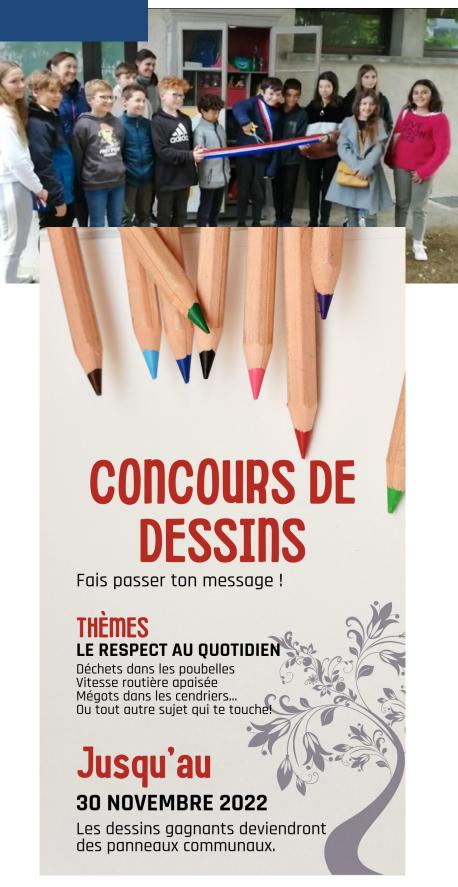
26 novembre : Date de fin de dépôts pour les candidatures

au CMJ 2022-23

-Enfants : jusqu'à 11 ans. Des bonbons

30 novembre : Fin de dépôts pour le concours de dessins

03 décembre : Election du CMJ 2022-23



Imprimé par nos soins